

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 JUIN 2023

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois à 20 heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Hombleux sous la présidence de Monsieur Éric LEFEBVRE Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Lefebvre (Maire), Mrs Deshayes, Van Moorlegem, Mmes Marat, Polin (Adjoints au Maire), Mmes Nobécourt, Loridant, Bednarski, Voisin, Villain, M. Macé, Rambour, Frison, Hénocque, Dossin

Etaient absents excusés : M. Dupré (pouvoir M. Hénocque), Mmes Dumont (pouvoir M. Frison) Parmentier (Pouvoir Mme Marat)

Etaient absents, M. Urbaniak,

Secrétaire de séance : Mme Polin

Date de convocation : 22-06-2023

Date de Séance : 27-06-2023

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres votants : 15 + 3 pouvoirs

Pouvoirs : 3

Monsieur le Maire fait l'appel, La feuille d'émargement est signée par les présents.

La séance du conseil est donc ouverte à 20h00, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du conseil du 11/04/2023
2. Présentation Ham 40 avec la participation de Bryan LENIN
3. Renouvellement para foudre
4. Distributeur « Pizzi »
5. Modification des horaires de tonte
6. Renouvellement bail terre communale
7. Urbanisme clôture béton
8. Centre de gestion
9. Point géothermie
10. Points noirs éclairage public
11. Moyen de paiement
12. Vente terrain Bacquencourt rue Briam
13. Aide aux personnes âgées
14. Création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif
15. Stérilisation des chats
16. Droit de préemption sur bien immeuble
17. Formation employé communal
18. Proposition société RWE
19. Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11-04-2023

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2) PRESENTATION HAM 40 AVEC LA PARTICIPATION DE BRYAN LENIN

Monsieur explique que l'association HAM 40 souhaiterait faire une animation sur la commune en septembre, il demande à Monsieur LENIN, membre de cette association, de bien vouloir prendre la parole pour exposer son projet.

L'association HAM 40 se propose de faire leur animation au lieu-dit l'arborétum le samedi 02 et dimanche 03 septembre.

Cette animation portera sur la reconstitution de la guerre 40. Il y aura un camp militaire d'installé avec plusieurs nationalités représentées, un cortège se fera le samedi soir suivant un plan établi et une halte sera prévu devant le monument aux morts avant de rejoindre le camp.

Mme Villain demande s'il y aura un droit d'entrée à payer pour la visite du camp, réponse de M. LENIN : non ce sera gratuit.

Mme Voisin demande si l'association HAM 40 perçoit des subventions pour l'organisation de ces manifestations, réponse de Monsieur LENIN : la région et la CCES nous subventionnent mais pas la ville de HAM.

Il n'y aura pas de repas servi au public, ce sera que pour l'association.

Il faudra demander un branchement forain EDF du 31 août au 1^{er} septembre.

Monsieur LENIN ayant fini son exposé, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil pour cette organisation.

Les membres du conseil sont tous d'accord pour cette organisation

3) RENOUELEMENT DU CONTRAT BCM Foudre

Monsieur le Maire explique que le contrat BCM Foudre est arrivé à échéance et afin de pouvoir rester dans la continuité de vérification du paratonnerre il faut renouveler le contrat.

Le coût annuel de la vérification est de 350 euros HT et sera révisé annuellement en fonction des variations de l'indice BT47.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les conditions citées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat pour une durée de un an renouvelable pendant quatre ans
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

4) DISTRIBUTEUR PIZZI

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de la société PIZZI pour l'installation de panneaux publicitaires sur la traversée de route départementale (un au croisement de la rue du Craon et un au croisement de la rue Sole triquet) de façon à ce que leur distributeur soit bien identifié.

Monsieur Henocque demande pourquoi veulent-ils installer des panneaux, est-ce en rapport à une baisse d'activité, Monsieur Le Maire Répond par la négative.

Monsieur Dossin demande que le panneau de la rue sole triquet soit mis un peu plus bas car il peut gêner pour la traversée des engins agricoles.

Monsieur Frison a été interpellé par la riveraine de ce distributeur, elle se plaint du bruit occasionné par les moteurs restants en fonction lors de l'attente des pizzas, des discussions entre personnes, musique, etc.....

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a signé un bail de neuf années avec la société PIZZI sans demander de loyer, aujourd'hui celle-ci se propose de verser un loyer de 300 € annuel en indemnité compensatrice

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour la pose de panonceaux en prenant en compte les remarques de Monsieur Dossin
- Accepte l'indemnité de 300 € annuel
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

5) MODIFICATION DES HORAIRES DE TONTE

Monsieur le Maire explique que les employés communaux dédiés aux espaces verts pourront être amenés à travailler en horaires décalés pour se prémunir des fortes chaleurs.

Certains riverains font valoir leurs droits et empêchent les employés de travailler ce qui a pour conséquence l'impossibilité de les faire travailler en continu.

La municipalité souhaite modifier les horaires de tonte uniquement pour les employés communaux en s'autorisant sur la période estivale (juin à août) un droit exclusif de tondre permettant ainsi aux employés de faire « journée continue » (7h à 15h30).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'aménagement d'horaires pour les employés espaces verts pendant la période estivale.

-autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal autorisant les employés communaux à tondre hors des horaires fixés par la loi.

6) RENOUVELLEMENT DE BAIL DE TERRE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal de la commune de HOMBLEUX que le bail de Monsieur REUET Jean-Paul arrive à échéance le 1^{er} octobre 2023 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de la commune de HOMBLEUX à l'unanimité :

-décide de renouveler le bail de M.REUET Jean-Paul au 1^{er} octobre 2023 moyennant un fermage annuel de 2295.65 € en 2022 qui sera révisé en novembre suivant l'indice des fermages, ce bail sera signé pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2023 pour se terminer le 30 septembre 2032, le montant du fermage sera déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages publié à cet effet, par arrêté préfectoral. (Fermages payables avant le 25 novembre de chaque année, taxe en sus (653.76 € pour 2022) soit prestations familiales agricoles, moitié de l'imposition pour frais de Chambre d'Agriculture et cinquième de la part communale de l'impôt foncier).

Descriptif des parcelles :

Une parcelle N°71 Section A « Sole des fonds d'Offoy » pour une superficie de 93 a 20 ca

Une parcelle N°67 Section D « les Grands Jardins » pour une superficie de 16 a 00 ca

Une parcelle N°132 Section A « Sole des fonds d'Offoy » pour une superficie de 2ha 00a 00ca

Une parcelle N°75 Section A « Sole des fonds d'Offoy » pour une superficie de 1ha 12a 12ca

Une parcelle N°89 Section A pour une superficie 2ha 82a 50ca

Une parcelle N°21 Section F « Sole de Roboham » pour une superficie de 1ha 54a 50ca

Le Conseil Municipal de la commune de HOMBLEUX charge Monsieur Éric LEFEBVRE, Maire de la Commune de HOMBLEUX d'établir le bail sous seing privé et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire

7) URBANISME CLOTURE BÉTON

Monsieur le Maire explique que suite à plusieurs réclamations d'administrés concernant les clôtures, la commission urbanisme s'est réunie et il a été décidé :

- Que les clôtures en plaques de béton seraient autorisées de l'arrière de la parcelle à l'aplomb arrière de l'habitation.
- Les constructions de clôtures devront faire l'objet d'une demande préalable de travaux déposé en mairie.
- De prendre les mesures nécessaires pour que les propriétaires de parcelles non entretenues réalisent des travaux.

Monsieur le Maire signale que la Communauté de Communes a à l'étude un PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) et devrait être effectif en Juin 2024, il demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les points ci-dessus énumérés avec une validité jusqu'en juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les propositions de Monsieur le Maire telles que décrites ci-dessus dans l'attente de l'élaboration du PLUI de la CCES.

8) CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années les employés communaux sont affiliés au Centre de gestion pour la gestion de leur carrière et dépendent de l'ASMIS pour le suivi de leur santé.

Depuis plus de deux ans, l'ASMIS n'est plus en mesure de proposer des rendez-vous avec un médecin de prévention, car ce dernier est en arrêt maladie. En conséquence, le suivi est inexistant.

Le Centre de gestion propose une convention avec leur service afin de pallier les rendez-vous obligatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

9) POINT GEOTHERMIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Deshayes qui est en charge de ces travaux

Depuis le Conseil Municipal du 11 Avril dernier, **les travaux ont commencé**. J'ai essayé de tenir au courant les administrés au mieux par :

- La création d'un **flyer explicatif qui a été mis dans les boîtes aux lettres** avant le début des travaux
- Par des **publications illustrées régulières sur les réseaux** pour voir l'avancée des travaux.

Les travaux ont commencé comme prévu par **le champ de sondes entre mi-mai et début Juin** : 6 sondes ont été forées en plus de la sonde test initiale. Tout s'est passé sans problème et cela a été l'occasion, **en partenariat avec la FDE, d'accueillir le 31 Mai une trentaine d'élus de plusieurs communes**, qui ont entendu parler de notre projet, et qui voulaient voir comment cela se passait et comment nous avons réalisé le dossier. **Le 13 Mai, nous avons reçu cette fois des responsables de réseaux FDE des hauts de France et du Nord de la région parisienne**, qui sont venus voir notre projet et son montage afin de le **proposer à des communes dans leurs territoires respectifs** et cela fut l'occasion de faire parler de notre commune à plus grande échelle. De ce fait **la FDE a compris aussi l'intérêt qu'a notre commune en tant que commune pilote pour la géothermie dans la Somme** mais aussi comme **territoire médian entre Ham et Nesle pour notre secteur Est Somme**. Elle nous demande la possibilité d'organiser **sa réunion régionale annuelle du 10 Octobre dans nos locaux** (alors qu'avant ça se faisait toujours à Mesnil Saint Nicaise). Je pense que cela peut être un plus pour notre rayonnement.

Pour revenir sur les travaux proprement dit, une fois le champ de sonde terminé, **l'entreprise BLM** (sélectionnée par notre Maitre d'œuvre) **a commencé les travaux d'isolation** :

- Travaux qui se déroule pour le moment **dans les combles de la mairie et du périscolaire**
- Dès que l'école sera finie, ils pourront passer à **l'isolation des bâtiments scolaires et aux changements des 20 menuiseries** qui sont encore en simple vitrage sur l'arrière de la mairie.

Monsieur Macé signale que dans le local cornemuse il y a un pont thermique au niveau du vasistas et demande si quelque chose a été prévu pour l'isolation. Monsieur le Maire répond que ce local n'est pas prévu dans les travaux.

Demain, **Mercredi 28, nous aurons notre première visite de chantier avec le maitre d'œuvre et toutes les entreprises** sélectionnées pour le projet. Il s'agira de caler notamment les interventions du chauffagiste Missenard qui a annoncé déjà qu'il aurait un peu de retard à cause de la difficulté à obtenir certaines pièces spécifiques. Heureusement **des marges de sécurité ont été prises au niveau du planning pour que tout puisse être fini avant la nouvelle période de chauffe** fin Septembre début Octobre.

10) ECLAIRAGE PUBLIC LED

Monsieur Deshayes fait un rappel :

depuis début 2022, nous travaillons sur le projet d'équipement de notre commune à l'éclairage public par LED (c'était un des points abordés durant notre campagne électorale).

- Après une étude des subventions possibles et des différents scénarios envisageables (équipement échelonné, équipement commune entière, etc ...), nous avons pris une **délibération à l'unanimité lors du CM du 6 Décembre pour un équipement total de la commune projeté en fin d'année 2023**
 - Rappel des causes de ce choix :
 - Maximum de subventions en 2022,
 - Uniformité des lanternes dans toute la commune,
 - Pas de jalousie entre administrés et hameaux pour l'équipement,
 - Économie plus rapide d'énergie électrique,
 - Hausse possible des coûts des équipements (liée entre autres à l'inflation)
- **Rappel du montage financier :**

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	267 748 €
Montant pris en charge par la FDE	129 226 €
Aide de 40% du département	50 000 €
RESTE A CHARGE COMMUNE	88 522 €

- **Seul restait à prendre en compte le problème des « points noirs » qui persistent dans la commune à certains endroits :**
 - Extension de la commune (ferme Garbe, Nouvelle maison d'Arnaud Delattre),
 - Zones mal étudiées (dans Grécourt, dans la rue du monument à Canisy),
 - Oublis (rue de Voyennes, rue du Craon)
- **Certains de ces points noirs nécessitent :**
 - Une simple extension de réseau sur un poteau existant
 - L'installation de nouveaux poteaux
 - Un éclairage autonome (pas envisagé pour le moment comme par exemple la place du village)
- Lors de notre rencontre avec le technicien de Sopelec, chargé du projet équipement aux LED, il nous a expliqué que **les coûts seraient moindres si nous profitions de la phase de passage aux LEDs** (prévus fin Octobre début Novembre) pour faire nos extensions de réseaux et installations de poteaux.
- **Après étude rue par rue sur toute la commune et ses hameaux, nous avons arrêté une vingtaine de points lumineux manquants.**
- Le problème est que le **devis estimé par le technicien de Sopelec doit être officialisé par la FDE** (qui y apporte au passage une subvention adhérent) pour que l'on puisse prendre une **délibération**.
- Ce devis est arrivé à 15h15 cet après-midi :

Cout total des extensions	43 800 € TTC
Montant pris en charge par la FDE (20% coût hors taxe travaux + 70% coût HT armoires de commande)	19 307 €
Reste à charge mairie	24 493 € TTC

Nous devons donc prendre une délibération complémentaire pour les « points noirs »

Le plan de financement pour les travaux d'éclairage au Led et les points noirs est le suivant :

Coût total du passage aux LED sur la commune + suppression « Points noirs »	267 748 €+ 43 800 € = 311 548 € TTC
Aides mobilisées (FDE + département) sur éclairage LED et « points noirs »	179 226 €+ 19 307 € = 198 533 €
CONTRIBUTION MAIRIE	113 015 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 24 493,00 euros.

11) MOYENS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire explique que depuis la fermeture de la Trésorerie de Ham, nous sommes dans l'obligation avec la Trésorerie de Montdidier de ne plus accepter les paiements en espèces.

Cette solution nous amène donc à demander uniquement des paiements en chèque bancaire, cependant cela n'est pas à la disposition de chacun et apporte quelques problèmes.

Désormais, la cantine est payable uniquement sur le site internet dédié et n'offre aucune autre alternative.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur le moyen de paiement par carte, afin de satisfaire le plus d'usagers et d'être légalement dans la conformité, la décision sera prise lors d'un prochain conseil.

12) VENTE TERRAIN BACQUENCOURT RUE BRIAM

Monsieur le Maire explique que des riverains de la rue Briam s'étaient porté acquéreur d'un terrain communal qui jouxtait leur propriété, mais des lenteurs administratives ont fait que cette vente ne s'est pas produite immédiatement.

Lors de la séance du 02/10/2018 l'ancienne mandature avait à l'unanimité délibéré sur un prix de vente compris entre 7 € et 10 € du m² étant donné que la parcelle en question est considérée comme du jardin.

Les futurs acquéreurs souhaitent toujours acheter cette parcelle mais le prix leur semble excessif (10 €) ; En accord avec le notaire une proposition à 7 € a été faite sans succès.

Monsieur le Maire demande quelle proposition de prix peut être faite.

Le Conseil Municipal propose de rester dans la tranche entre 7 € et 10 €, une proposition sera faite à 7 €.

13) AIDE AUX PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire explique que des services de ramassage des déchets verts et des encombrants ont été mis en place deux fois par an et qui ont un vif succès auprès de nos riverains.

Malgré ces nouveaux services certains administrés, souvent âgés, demandent s'il serait possible de généraliser ces ramassages plus souvent de l'ordre mensuel par exemple.

Il s'agit de proposer un service, mais non de se substituer aux devoirs de chacun.

Monsieur le Maire pose les questions suivantes :

- A partir de quel âge ?
- Quel type de population ? (Isolé, sans famille, sans moyen, ...)
- Quelle fréquence ?

Le Conseil Municipal propose le passage au cas par cas une à deux fois dans l'année.

14) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée scolaire de septembre prochain, il est envisagé de restructurer les effectifs car plusieurs paramètres entrent en ligne de compte à savoir :

- La retraite programmée de la secrétaire actuelle en fin d'année
- Au vu des récupérations et des vacances de cette secrétaire, il serait souhaitable de mettre en doublon la future secrétaire pour le maintien d'un service continu
- Le poste de rédacteur sera remplacé par un poste d'adjoint administratif pal 1ere classe, sur lequel notre ATSEM pal 1ere classe sera nommée par voie de détachement.
- A partir de septembre et jusqu'en décembre l'ATSEM sera en doublon au secrétariat le matin
- De ce fait, il va être nécessaire d'employer une personne en remplacement de cet ATSEM pour 15 heures hebdomadaire. Avec un démarrage en début d'année scolaire pour ne pas perturber les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (15 heures hebdomadaire) au 28 août 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire
- Décide de créer un poste d'adjoint administratif Pal 1^{ère} classe à temps complet.
- Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative		
- rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Occupé depuis le 1 ^{er} octobre 2017
- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 26h 1 poste à 35h (détachement)	Occupé depuis le 1 ^{er} octobre 2017 Sera occupé le 1 ^{er} janvier 2024
Filière technique		
- adjoint technique territorial	3 postes à 35h	Occupé depuis le 1 ^{er} janvier 2019
- adjoint technique territorial	1 poste à 15h	Sera occupé le 28 août 2023
- adjoint technique territorial PAL 2 ^{ème} classe	3 postes à 35h	Occupé depuis le 1 ^{er} juillet 2018
- adjoint technique territorial contractuel	2 postes à 6.14h	Occupé depuis le 02 septembre 2022
Filière médico-sociale		
ATSEM principale 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	Occupé depuis le 1 ^{er} novembre 2022

15) STERILISATION DES CHATS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des administrés se plaignent de la divagation de chats et de leur prolifération, ils demandent si la commune ne peut pas faire intervenir des services de stérilisation.

Monsieur le Maire propose de faire un recensement de ces chats et de faire évaluer le coût de stérilisation. Puis il se rapprochera de la SPA pour un devis

Le sujet est donc reporté à un prochain conseil pour décision.

16) DROIT DE PREEMPTION SUR BIEN IMMEUBLE

Monsieur le Maire explique qu'il a pris connaissance de la mise en vente de deux immeubles situés rue de la Poste, cadastrés :

- E 702 8a rue de la poste pour une surface de 4 a 09 ca
- E 701 8c rue de la poste pour une surface de 2 a 86 ca

Il S'agit de deux logements de 84 m² chacun, comprenant :

Un garage

Une pièce de vie avec cuisine ouverte, un toilette en bas

A l'étage, 2 chambres avec balcon et une salle de bain

Les visites ont eu lieu les 16 et 20 juin, Monsieur le Maire informe que

- La commune a fait usage de son droit de préemption et que la vente est prévue le 06 juillet prochain.
- C'est la communauté de communes qui possède la délégation de ce droit et qui a pris une délibération lors du conseil communautaire du 22 juin dernier en notre faveur.
- il sera possible d'acter cette vente au prix si cela est notre choix.

Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal de faire un choix concernant cette vente lors d'un prochain conseil extraordinaire.

17) FORMATION EMPLOYE COMMUNAL

Notre territoire est relativement étendu et nous souffrons du fait que l'un nos employés ne soit pas titulaire du permis de conduire. Le permis de conduire est indispensable pour nos agents d'autant plus qu'il offre aux collectivités le droit de conduire les engins agricole ou forestier. le permis permet une totale autonomie de nos agent. Notre employé est d'accord pour prendre en charge par son travail une partie de cette charge. Le coût total du permis est de 1 256 € TTC

Les Cours de conduite supplémentaire sont de 47 € TTC

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rapproché de la trésorerie pour savoir comment il serait possible de financer ce permis, voici la réponse exacte de Mme Biencourt trésorière :

« Le paiement du permis à un employé de la commune peut être considéré comme un avantage injustifié à autrui. Il faudrait que la mesure soit éventuellement à caractère social, prise en charge comme un secours sur la délibération, mais il existe de nombreuses aides pour le passage du permis, il faudrait que celles-ci soient toutes épuisées. Espérant avoir répondu à votre demande »

Suite à cette réponse, je vous propose de reporter le sujet à un autre conseil municipal.

18) PROPOSITION DE LA SOCIETE RWE

Monsieur le maire explique qu'il a été contacté par la société RWE pour la faisabilité de construire un parc de 2 ou 3 éoliennes sur le territoire de Hombleux.

Pour l'instant, le projet n'est qu'au stade de faisabilité, lors de la réunion de présentation la commune de Hombleux a demandé que les éoliennes soient à une distance de 700 m des habitations les plus proches.

Aux vues de la procédure de remembrement engagée sur notre territoire ce projet ne pourrait voir le jour qu'après 2026, date théorique de validation du protocole de remembrement.

Voici la Simulation sur la commune de Hombleux effectuée par RWE Renouvelables France au 27 juin 2023, basée sur les dispositions fiscales de 2020

- Simulé pour une Fiscalité Professionnelle Unique
- Simulé pour des éoliennes de gabarit de **133m** ayant une puissance unitaire de **4,8 MW**

Collectivité	Détail du Calcul	1 N133 4,8 MW	3 N133 14,4 MW
Commune de Hombleux	50% IFER + TFPB	19 500 €	57 000 €
Communauté de communes	100%CFE+53%CVAE +20%IFER+TFPB	11 700 €	26 700 €
Département	47%CVAE+30%IFER+TFPB	14 600 €	43 700 €
Etat		1 300 €	3 800 €

Monsieur le Maire présente ensuite le dossier complet de la société RWE sur les retombées économiques locales et pour les riverains. Le projet se situerait sur le Hameau de Canisy sur une parcelle de particulier. Pour l'instant aucune décision n'est à prendre. Le projet sera revu lors de prochains conseils.

19) QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur Jérôme Laigle demande :**

- Avez-vous des nouvelles pour la fibre et la réunion publique annoncée dans le bulletin communal qui devait avoir lieu avant la fin du second trimestre

- Réponse de Monsieur le maire : non malheureusement nous n'avons pas de nouvelles

- Serait il possible d'aménager un passage piéton « rue du stade » qui ferait peut être ralentir les automobilistes et amènerait un passage protégé aux piétons étant donné que cette rue en est dépourvu

- Réponse de Monsieur le maire : oui nous allons étudier cela, par contre pour les passages piétons de la rue du Craon et de la rue du Calvaire une demande a été faite à la DDE et nous sommes sans nouvelles, nous allons les relancer.

- **Monsieur Jérôme Macé demande :**

- Pour les élèves de Hombleux qui veulent aller au collège de Nesle, y a-t-il un service de bus dédié

- Réponse de Monsieur le maire : non pour l'instant nous sommes toujours relié au collège de Ham donc le bus ne passera pas.

- **Madame Isabelle Voisin demande :**

- Quelles sont les mesures prises pour les nuisances sonores engendrées par les nombreuses motos, mobylettes et les jeunes en général

- Réponse de Monsieur le maire : j'ai déjà contacté la gendarmerie pour qu'ils fassent des rondes la nuit, sans succès.

- **Madame Voisin**

- Comme la commune va retoucher environ 100 000 € de la SAUR ne serait-il pas souhaitable d'investir dans des caméras.
- Monsieur le Maire réexplique la procédure de rétroversion de la SAUR, au sein du budget assainissement de la CCES. Ce remboursement se fera sur la ligne budgétaire de Hombleux, équilibrant les tarifs de collectes et de traitements des eaux usées. La commune ne percevra pas cette somme.

- **Monsieur Nicolas Henocque :**

- Est-ce normal de recevoir une facture d'attestation de conformité de l'assainissement de la CCES alors que personne ne soit passé

- Réponse de Monsieur le maire : il faut se rapprocher de la CCES pour de plus amples renseignements.

- Pourquoi n'y a-t-il plus d'entretien des espaces verts sur les places publiques de la commune

- Réponse de Monsieur le maire : nous n'avons plus le droit d'employer de produit de traitement et nous devons faire face à des arrêts maladie de nos employés

- **La séance est levée à 23h15**